



# Réseau Environnement

Réussir la transition vers un monde durable

## Mémoire

Recommandations pour des nouvelles normes  
québécoises sur l'efficacité énergétique des bâtiments

Septembre 2025



## Présentation de Réseau Environnement

Réseau Environnement est le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec. Portée par son expertise, sa force de collaboration et sa vision pragmatique, l'association favorise l'émergence de solutions environnementales fondées sur la science et les meilleures pratiques. Ses membres, issus des domaines public, privé et académique, œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité. Ensemble, ils s'engagent envers la réussite de la transition vers un monde durable.

L'association est l'initiatrice et l'organisatrice de plusieurs événements tels qu'Americana et le Salon des technologies environnementales du Québec. Elle publie la revue spécialisée Vecteur Environnement, offre des programmes d'excellence, réalise des partenariats d'expertise et formule des recommandations sur de nombreux enjeux en environnement.

# Table des matières

PRÉSENTATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT.....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	3
INTRODUCTION .....	4
1. LES FICHES DE COTATION ENVIRONNEMENTALE .....	5
Recommandation 1 : La fiche de cotation environnementale .....	5
Recommandation 2 : Assurer la durabilité des fiches de cotation environnementale dans le temps à l'aide de mécanismes de révision .....	6
2. LE PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS.....	7
Recommandation 3 : Assurer la flexibilité des normes afin de prévoir un développement graduel de la réglementation .....	7
Recommandation 4 : Favoriser l'innovation à l'aide de normes axées sur des objectifs.....	8
Recommandation 5 : Encourager les actions permettant d'atteindre les cibles de manière efficace .....	8
CONCLUSION.....	11
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	10

## Introduction

Dans le contexte des crises climatique et énergétique, les normes de performance environnementale des bâtiments représentent un levier stratégique pour transformer en profondeur notre environnement bâti. Leur élaboration, amorcée à la suite de l'adoption de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments en mars 2024, constitue une mesure structurante du Plan pour une économie verte 2030, visant à accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique et à accroître la résilience climatique du secteur.

Ces normes ne doivent pas être perçues comme de simples outils techniques, elles doivent aussi servir à transformer nos façons de concevoir, construire et habiter les bâtiments. Elles ont le potentiel de sensibiliser le public, de créer un langage commun entre les acteurs du bâtiment et de rendre visible ce qui ne l'est pas toujours.

Dans un marché où le prix de l'énergie reste relativement bas, l'incitation à adopter des pratiques sobres en carbone peut être faible. C'est ici que les normes interviennent comme des mécanismes correctifs, en structurant les attentes et en posant des balises claires sur ce qu'est un bâtiment performant, durable et équitable.

Enfin, pour susciter l'adhésion, les normes doivent favoriser l'innovation plutôt que l'étouffer, éviter la complexité administrative excessive et valoriser les efforts exemplaires, particulièrement dans un contexte où l'on souhaite aligner performance environnementale et équité sociale et financière. Le présent mémoire formule des recommandations dans cette perspective.

# 1. Les fiches de cotation environnementale

Réseau Environnement salue avec enthousiasme l'intégration des fiches de performance environnementale dans la législation, une avancée structurante pour le secteur du bâtiment. Les normes doivent servir de cadre pour ces fiches en prévoyant leur contenu et en assurant leur durabilité dans le temps.

## Recommandation 1 : Définir le contenu de la fiche de cotation environnementale

Selon Réseau Environnement, les normes devraient définir les grands thèmes que doit contenir la fiche de cotation environnementale obligatoire, sans imposer de seuils chiffrés rigides dès le départ. Cette approche permet d'assurer la transparence et la mise en relation des données tout en laissant la place à une amélioration progressive.

En évitant de figer trop tôt des valeurs précises, on favorise l'adaptation aux évolutions technologiques, aux réalités économiques du secteur et aux ambitions croissantes du gouvernement. Cela permet également de bâtir la confiance des acteurs, qui voient la norme comme un cadre structurant et non comme un carcan

Elle devrait inclure, entre autres :

- Le nombre d'utilisateurs du bâtiment : Ce facteur de pondération est essentiel pour refléter une performance énergétique réelle par occupant, et pour éviter les comparaisons biaisées. Il permet de contextualiser la consommation selon l'usage réel.
- La consommation d'énergie liée à l'eau chaude dans le secteur résidentiel : Elle peut représenter jusqu'à 30 % de la consommation totale, et reste aujourd'hui un angle mort de nombreuses politiques. Ce levier facilement quantifiable doit être mieux valorisé.
- Le carbone intrinsèque : c'est-à-dire les émissions associées au cycle de vie des matériaux (extraction, transformation, transport, mise en œuvre). Cet indicateur devra être inclus afin d'assurer la cohérence des bilans carbone dans la durée

- Des indicateurs de bien-être, comme la qualité de l'air, le confort thermique, la lumière naturelle ou encore le niveau sonore. Ils renforcent l'acceptabilité sociale des normes et assurent une meilleure santé des occupants.

En complément, cette fiche doit servir à :

- Soutenir l'éducation des usagers et la responsabilisation des propriétaires, notamment dans le secteur commercial.
- Alimenter la prise de décision publique et les politiques d'incitation à la rénovation, à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de carbone.
- Fournir une base crédible pour valoriser les bâtiments performants, par des mécanismes comme les subventions, les bonifications réglementaires ou les programmes de reconnaissance.
- Permettre au public de consulter une "cote de performance environnementale" des bâtiments lors de l'achat/vente (similaire à une cote de crédit), dans le but de favoriser la valorisation de la performance et d'encourager les propriétaires/usagers à prendre des mesures liées avec les normes.

La fiche devra être mise à jour périodiquement aux 5 ans, en cohérence avec l'évolution des technologies, des attentes sociétales et des standards internationaux. Plus cette fiche deviendra répandue et accessible, plus elle contribuera à un changement de culture dans le secteur du bâtiment.

### Recommandation 2 : Assurer la durabilité des fiches

Selon Réseau Environnement, les normes doivent prévoir une fréquence de révision des fiches de cotation environnementale, adaptée et alignée sur l'évolution des règlements. Ces derniers sont appelés à changer au fil du temps en fonction des conclusions tirées des fiches, lesquelles pourraient devenir désuètes si leur mise à jour ne suit pas adéquatement les modifications réglementaires.

Par ailleurs, les mesures de consommation des systèmes énergétiques des bâtiments tendent à devenir de plus en plus imprécises avec le temps en raison notamment du

vieillesse des équipements. La révision des données des fiches, doit tenir compte de cette variabilité naturelle et chercher à la minimiser afin d'obtenir les résultats les plus fidèles à la réalité sans toutefois alourdir indûment le fardeau des propriétaires de bâtiments.

Il est recommandé de prévoir des mécanismes de révision des fiches environnementales – tant pour leurs critères que leurs données - afin de s'adapter au contexte changeant du milieu de l'efficacité énergétique des bâtiments.

## 2. Le processus d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

**Recommandation 3: Adopter des normes progressives pour permettre un renforcement graduel de la réglementation**

Selon Réseau Environnement, les normes doivent être conçues comme des instruments progressifs, capables de s'adapter et de se renforcer avec le temps. Elles devraient établir un cadre de référence clair dès le départ, tout en prévoyant une montée en exigence graduelle, alignée sur les données recueillies par les fiches de cotation environnementale et sur l'évolution du marché.

Cette logique de progression garantit une meilleure adhésion des acteurs, car elle fixe des attentes réalistes à court terme, tout en envoyant un signal clair sur l'ambition à long terme. Elle permet d'éviter que des seuils trop stricts, imposés trop tôt, n'entravent la mobilisation des promoteurs, des municipalités et des professionnels.

En pratique, les normes doivent définir une trajectoire évolutive : commencer par des exigences minimales simples et bien comprises, puis hausser progressivement les seuils au fur et à mesure que l'industrie s'adapte et que les meilleures pratiques deviennent la norme.

#### Recommandation 4: Favoriser l'innovation à travers des normes axées sur des objectifs

Selon Réseau Environnement, les normes doivent encourager l'innovation, soutenir la diversité des approches et éviter les effets pervers des prescriptions rigides afin qu'elles participent réellement à la transformation du secteur du bâtiment. Il est donc recommandé d'adopter une logique d'objectifs à atteindre, plutôt que de contraindre par les moyens d'y parvenir.

Cette souplesse permet aux acteurs de terrain – promoteurs, municipalités, architectes, ingénieurs – de mobiliser les solutions adaptées à leur réalité. Cela rend également possible l'émergence de pratiques exemplaires, à condition que ces efforts puissent être reconnus (par des incitatifs, des bonifications ou une valorisation publique).

Toutefois, cette logique ne doit pas se traduire par un affaiblissement des exigences. Les normes doivent rester ambitieuses tout en évitant la lourdeur administrative. Pour favoriser l'innovation, elles doivent fixer des objectifs clairs mais laisser la liberté des moyens, en s'appuyant sur des outils simples, accessibles et adaptés.

Bref, en misant sur des cibles ambitieuses, des indicateurs clairs et une mise en œuvre réaliste, nous nous assurerons que l'innovation devienne la norme.

#### Recommandation 5 : Encourager les actions efficaces et cohérentes avec les cibles

Selon Réseau Environnement, les actions que favorisent les normes doivent être issues d'une réflexion à long terme. En effet, ces normes doivent s'inscrire dans une séquence cohérente menant à l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique. Les gains à court terme ne seront réellement bénéfiques que s'ils ne compromettent pas les objectifs à long terme. Des actions peuvent parfois mener à des réductions rapides tout en ayant un effet dilatoire sur les réductions plus complexes à atteindre, ce qui peut allonger le déroulement et en augmenter les coûts. Il est donc nécessaire de permettre un processus de transformation adéquat en évitant de surcharger le marché de l'efficacité énergétique des bâtiments dès les premières années de mise en application des normes. Cette stratégie permet

d'emprunter le chemin le plus court pour concrétiser la vision établie par le Gouvernement du Québec.

De plus, les normes doivent chercher à limiter les gains d'efficacité marginaux et symboliques. Il est nécessaire de trouver les moyens les plus efficaces et stratégiques pour atteindre les cibles, en réduisant le temps et les ressources consacrés à des projets à faible impact, tout en tenant compte des co-bénéfices que ces projets peuvent tout de même offrir.

# Sommaire des recommandations

**Réseau Environnement formule cinq recommandations majeures :**

**Recommandation 1 : Définir le contenu de la fiche de cotation environnementale –**

Définir les grands thèmes que doit contenir la fiche obligatoire, sans imposer de seuils chiffrés rigides, afin d'assurer transparence, comparabilité et amélioration progressive.

**Recommandation 2 : Assurer la durabilité des fiches –** Prévoir une révision périodique des

fiches et de leurs données, adaptée aux évolutions technologiques et réglementaires, pour garantir leur pertinence dans le temps.

**Recommandation 3 : Adopter des normes progressives pour permettre un**

**renforcement graduel de la réglementation –** Concevoir les normes comme évolutives, permettant un rehaussement progressif des exigences afin de favoriser l'adhésion et d'éviter les blocages liés à des seuils trop stricts dès le départ.

**Recommandation 4 : Favoriser l'innovation à travers des normes axées sur des objectifs**

– Fixer des cibles claires tout en laissant la liberté des moyens pour soutenir la créativité, la diversité des solutions et la reconnaissance des pratiques exemplaires.

**Recommandation 5 : Encourager les actions efficaces et cohérentes avec les cibles –**

Orienter les efforts vers des mesures à fort impact, éviter les gains marginaux et s'assurer que les actions à court terme n'entravent pas l'atteinte des objectifs à long terme.

## Conclusion

L'élaboration des normes de performance environnementale des bâtiments constitue une étape décisive pour réussir la transition énergétique et climatique du Québec. Ces normes ne doivent pas être vues comme de simples contraintes administratives, mais comme des leviers structurants qui orientent le marché, responsabilisent les propriétaires et ouvrent la voie à l'innovation.

Elles permettront d'instaurer un langage commun entre les acteurs du secteur, de rendre visibles les véritables impacts environnementaux des bâtiments, et de guider les investissements vers des solutions cohérentes, efficaces et socialement acceptables. En veillant à la simplicité, à la flexibilité et à la reconnaissance des efforts exemplaires, le gouvernement s'assure que l'ensemble du secteur pourra progresser dans la même direction, sans exclure les acteurs aux ressources plus limitées.

En somme, ces normes doivent offrir un cap clair et ambitieux tout en s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue. C'est à cette condition que l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de carbone et le bien-être des occupants pourront être atteints de manière durable, et que l'innovation deviendra la norme plutôt que l'exception.

EAU

MATIÈRES  
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX  
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES ET  
ÉNERGIE



**Réseau**  
Environnement

295, Place d'Youville  
Montréal (Québec) H2Y 2B5  
514 270-7110

[www.reseau-environnement.com](http://www.reseau-environnement.com)  
[info@reseau-environnement.com](mailto:info@reseau-environnement.com)

